ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE L'ACTE

Convention relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale, signée à La Haye, le
(article 5, alinéa 4)
Nom et adresse de l'autorité requérante:
Identité des parties *:
ACTE JUDICIAIRE**
Nature et objet de l'acte:
MATERIC CIVILS OF COMMENTS AND COMMENTS OF
Nature et objet de l'instance, le cas échéant, le montant du litige:
Date et lieu de la comparution**:
Juridiction qui a rendu la décision**:
Date de la décision**: Indication des délais figurant dans l'acte**:
indication des delais figurant dans l'acce
ACTE EXTRAJUDICIAIRE**
Nature et objet de l'acte:
Indication des délais figurant dans l'acte**:
indication des delais figurant dans 1 acr
* S'il y a lieu, identité et adresse de la personne intéressée à la transmission de l'acte.
** Rayer les mentions inutiles.